

Date de la convocation : 8 Septembre 2016

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le QUINZE SEPTEMBRE DEUX MIL SEIZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Pascale YVIN - Bernadette ROEGIERS - David JACQUET - Pascal ORGEREAU Isabelle PLANTE – Michel LEBRETON - Karine LEROY – Emmanuelle LEGRAS – Jean-Marie RADOTIN

ÉTAIT EXCUSE : Gérard BARTHELEMY

Secrétaire de Séance : Bernadette ROEGIERS

➤ **INTERCOMMUNALITE**

- communauté de communes

La communauté de Communes Beaufort en Anjou sera étendue au 1^{er} janvier 2017 à la commune de Baugé en Anjou, à la commune nouvelle de Noyant et à la commune de la Pellerine, soit 7 communes. Elle prendra le nom de BAUGEOIS VALLEE.

La gouvernance reste à l'heure actuelle une incertitude, puisqu'une loi est en cours de débat au Parlement visant à maintenir la représentativité des communes historiques en cas de commune nouvelle. (loi SIDO). La commune de LA MENITRE quelle que soit la méthode, aura 2 représentants au sein de la communauté de communes BAUGEOIS VALLEE.

- compétences orphelines

Trois compétences, exercées préalablement par la communauté de communes Beaufort en Anjou et non reprises par la communauté de communes Baugeois Vallée, reviennent aux communes à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- . La culture
- . L'enfance jeunesse
- . Le social

Les actions engagées dans ces domaines seront donc exercées sous la responsabilité des communes. Des échanges sont en cours avec les élus des 4 communes visant à mutualiser certaines actions, sous la forme d'une entente où les programmes pourraient être définis en commun.

➤ PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

Suite aux échanges récents qui ont eu lieu avec les services de l'Etat concernant la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val d'Authion, le Conseil Municipal

Considérant l'impact de ces dispositions sur le développement de notre commune et plus particulièrement sur le projet communal de viabilité du lotissement de la Corbière,

Considérant l'avancée technique et financière du projet,

Considérant l'incidence financière pour la commune vu les dépenses engagées à hauteur de 250 000 € (achat de terrains et esquisse du projet)

Considérant que l'emprunt de 170 000 € contracté auprès de la CDC pour l'achat des terrains devra à terme être intégralement remboursé sans possibilité de revente,

Considérant l'incidence similaire sur le lotissement déjà viabilisé porté et mis en vente par Maine et Loire Habitat pour un ensemble de 8 parcelles, au lieu-dit La Hune,

SOLLICITENT une modification du zonage et plus précisément que la zone située en zone UL (2) du PLU et en zone AZU (zone urbanisée) du PPRI (emplacement actuel du terrain de foot et de l'ancienne piscine) soit déclassée au profit de la zone 2 AU (2) à classer en zone AZU située à la Corbière ceci afin de mener à terme

- le programme de constructibilité du lotissement la Corbière largement avancé,
- la vente des 8 parcelles du lotissement La Hune – propriété privée de Maine et Loire Habitat

➤ MARCHES DE TRAVAUX ESPACE DE LA VALLEE

Le Conseil Municipal adopte les avenants suivants aux marchés de travaux de l'espace de la Vallée :

Nature du lot	Titulaire	Montant initial HT	Avenant	Montant du marché HT
1 maçonnerie	BOUDIER	5 100.00	+ 1 839.29	6 939,29
1 Couverture	DEVAUD	5 864.28	- 601.80	5 262.48
3. Menuiserie	CAILLEAUD	23 843.00	- 2 107.00	21 736.00
4. Plâtrerie	ROUX SARL	34 221.87	- 3 438.78	30 783.09
5. Plomberie	OP PLOMBERIE	8 351.08	+ 177.95	8 529.03
6. Electricité	ATESA	42 219.38	- 2 338.25	39 881.13

➤ VENTE D'UN FOSSE COMMUNAL

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre à Jacques PANTAIS le fossé cadastré ZV 16 à proximité du chemin rural « Le Bas Chemin » d'une superficie de 713 m² au prix de 0,40 € le m²

Considérant qu'il a perdu sa raison d'être depuis les travaux de drainage des terres.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Le tableau des effectifs est ainsi revu pour 4 postes, à compter du 1^{er} Octobre 2016, en raison notamment du départ à la retraite d'un agent et des nouveaux besoins liés à l'ouverture de l'espace de la Vallée :

	Actuel	Au 1 ^{er} Octobre 2016
Poste adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	30/35	11/35
Poste agent d'entretien 2 ^{ème} classe	4.5/35	22/35
Poste agent d'entretien 2 ^{ème} classe	4.5/35	22/35
Poste agent d'entretien 2 ^{ème} classe	19.40/35	22.5/35

➤ REDEVANCE GRDF

Le Conseil Municipal DECIDE d'instituer la redevance pour occupation permanente et provisoire du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel. La redevance due par GRDF pour 2016 s'élève à 585 €

➤ Décision modificative budgétaire n° 1

Les membres du conseil Municipal DECIDENT d'apporter la modification budgétaire suivante, opération d'ordre sans incidence financière :

Dépense – chapitre 2313 – chapitre 041	3 339.38 €
Recette – chapitre 238 – chapitre 041	3 339.38 €

Le Maire,

Jackie PASSET

